

**DEPARTEMENT DE L' AISNE - ARRONDISSEMENT DE LAON**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE**  
**COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Du jeudi 26 novembre 2009 - 18h30 -

Salle des Fêtes de Montaigu

**Etaient présents** : Mmes HALLIER, LECACHEUR, VAN DEN AVENNE, WARZEE (suppléante de M. COTTE), PARANT (suppléante de M. TIMMERMAN), LIEBENS (suppléante de Mme DUTERQUE), CHEVALIER, FORT (suppléante de Mme KLEIN), LAPOINTE, DALBERTO (suppléante de M. BONNET), REMY  
MM PREVOT, SERIN, GERARD, DUCAT, CABON, MARIVAL, DROY, LAPORTE, LIEGEY, TATTE, BRILLOUET, MESSIEUX, FERON, CORNILLE (suppléant de Mme PINON), LICETTE (suppléant de M.TAUFOUR), GAIGNE, BARTELS, SYLVESTRE, RENARD, GENTILHOMME, HADERER (suppléant de M.ROBERT), COEZ, BEGARD, FRANCOIS (suppléant de M. CONSTANT), CENS, LORAIN, BERRIOT, HOREMANS, LEMOINE (suppléant de M. ANDRE), SAILLARD, LEBEE (Arrivé vers 19H30)

**Etaient excusés** : Mmes DUTERQUE, PINON, KLEIN  
MM FENAUX, COURTEFOIS, COTTE, TIMMERMAN, KULEMANN, TAUFOUR, MARTIN, BONNET, ROBERT, CONSTANT, ANDRE, DESGRIPPES

**Etaient absents** : Mme ANCIAUX,  
MM PROUVOST, DENIS, MENET, PHILIPPOT, MARCHET, NORMAND, LARIVE

**Pouvoirs** : M. COURTEFOIS donne pouvoir à M. LORAIN  
M. KULEMANN donne pouvoir à M. MESSIEUX  
M. MARTIN donne pouvoir à M. DROY

**ORDRE DU JOUR** :

**DELIBERATIONS** :

- ↪ **Projet de territoire - signature d'une convention entre la CAF et la Communauté de communes**
- ↪ **Piscine de Sissonne - versement d'un fonds de concours**

**INFORMATIONS**

- ↪ **Financement des multi-accueils**
  - ↪ **Délocalisation du site « Picardie en Ligne » de Liesse**
  - ↪ **Saison culturelle : 1<sup>er</sup> semestre 2010**
  - ↪ **Charges indirectes liées au pôle animation et au Relais Assistantes Maternelles**
  - ↪ **Conduites addictives : point sur l'avancée du projet**
  - ↪ **Aménagement des locaux communautaires**

**COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES A MME LA PRESIDENTE ET AU BUREAU**

**QUESTIONS DIVERSES**

Madame CHEVALIER remercie les délégués présents et dresse la liste des réunions qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil Communautaire :

- 21 octobre à Sissonne : réunion consacrée à la mise en place des actions contre les addictions en école primaire. Le sujet sera développé par Madame VAN DEN AVENNE au cours de la réunion.

- 10 novembre à Laon : réunion de la Commission des sites à la Préfecture à Laon, à laquelle ont participé Monsieur LAPORTE et Monsieur ALBRI, au sujet de la Zone de Développement Eolien. Aucune information ne peut être donnée par téléphone. Il convient d'attendre le compte rendu officiel.
- 10 novembre à Sissonne : Visite du Centre d'Entrainement en Zone Urbaine (CENZUB).
- 10 novembre à Sissonne : réunion d'informations organisée par les percepteurs de Guignicourt, Liesse, Sissonne sur la fusion des Services des Impôts et du Trésor Public, et les nouveaux services apportés aux particuliers.
- 12 novembre à la Maison de la Champagne Picarde : réunion avec l'Agence de l'Urbanisme de Reims sur le projet de territoire.  
Le sujet sera développé au cours de la réunion.
- 24 novembre à la Maison de la Champagne Picarde : réunion avec Monsieur DE BUTTET, nouveau Président du Conseil de Développement du Pays Laonnais.

S'agissant du personnel de la Communauté de Communes, les recrutements de l'Agent de développement durable et de l'Assistant de conservation du patrimoine sont en cours.

S'agissant du FRAPP, deux réunions ont eu lieu à Laon à la Mission Régionale avec les directeurs des services des Communautés de Communes les 6 et 10 novembre.

La Conférence Administrative Régionale a eu lieu le 19 novembre, mais aucune information ne peut être donnée par téléphone. Il convient d'attendre le compte rendu officiel.

S'agissant du CDDL 2007-2009, la consommation des crédits s'établit comme suit à ce jour :

- Enveloppe disponible : 1 719 000 € (montant de la programmation 8 930 000 €)
- Taux d'engagement par rapport à l'enveloppe : 57% (978 000 €)
- Taux de mandatement : 27% (263 000 €)

S'agissant du CDDL 2010-2012, les dossiers (une centaine) ont été transmis pour examen au Conseil Général cette semaine, pour un montant estimé de travaux de 7 000 000€. Il est rappelé que le Conseil Général n'accepte que les dossiers complets.

Une réunion sera programmée début janvier avec le Bureau et les Conseillers généraux pour préciser les modalités d'intervention.

Madame CHEVALIER rappelle les pouvoirs reçus :

- Monsieur MARTIN donne pouvoir à Monsieur DROY
- Monsieur COURTEFOIS donne pouvoir à Monsieur LORAIN
- Monsieur KULEMAN donne pouvoir à Monsieur MESSIEUX

ainsi que l'ordre du jour de la réunion et cède la parole à Monsieur GENTILHOMME qui souhaite intervenir.

Monsieur GENTILHOMME déclare que lors de la dernière réunion du Conseil communautaire, Monsieur MARTIN lui a prêté des propos qu'il n'avait pas tenus. Monsieur GENTILHOMME précise qu'il n'a jamais été contre le CDDL. Ses observations portaient uniquement sur les modalités d'utilisation des crédits, ce qui n'est pas la même chose.

## DELIBERATIONS

### 1. PROJET DE TERRITOIRE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAF

Madame CHEVALIER présente le projet de délibération et communique les informations suivantes :

#### 1- Méthodologie

Trois enquêtes ont été simultanément conduites auprès des habitants, des élus, des partenaires :

- 504 habitants ont été interrogés (enquêtes complètes, vérifiées et contrôlées sur le plan de leur cohérence) sur la base d'un plan de sondage raisonné 528 enquêtes administrées de septembre au 6 octobre 2009
- Une enquête qualitative auto administrée a été menée par le biais d'un questionnaire remis aux maires des 48 communes de notre territoire, 26 nous ont été retournés avec leur perception et leur ressenti sur les services à la population et le projet de territoire
- 12 partenaires de la Communauté de communes ont été également rencontrés dans le cadre d'entretiens en face à face (Délégués CCCP, Associations, CAF, pôle emploi)

#### 2- Résultats des enquêtes

- S'agissant de l'enquête menée par le cabinet d'études auprès de la population, les besoins exprimés concernent les services à la population, la culture, le transport et le commerce de proximité.
- S'agissant des demandes formulées par la population auprès des élus, les besoins exprimés concernant les infrastructures et les transports, les services à la petite enfance, l'insertion et l'emploi, les activités de loisirs et culturelles.
- Pour les élus, les principales préoccupations concernent :
  - Le maintien des services à la population
  - Le développement économique
  - La gestion de l'environnement
  - Le transport

#### 3- Planning des réunions

- Une réunion du Comité de pilotage (Bureau + CAF + Région + Département + Etat) a été programmée pour le 7 décembre.
- Des ateliers thématiques (élus + acteurs territoriaux) auront lieu du 25 au 28 janvier 2010.

- Des réunions territoriales (délégués communautaires + maires + conseillers généraux) auront lieu les 23 et 24 février 2010.

Monsieur MARIVAL demande si la signature de la convention avec la CAF entrainera des dépenses.

Madame CHEVALIER répond négativement et soumet le projet de délibération au vote.

**Objet : Projet de territoire - signature d'une convention entre la CAF et la Communauté de communes**

La Communauté de communes de la Champagne picarde a récemment engagé une étude devant aboutir à l'élaboration de son troisième projet de territoire.

Dans le cadre de la problématique des services à la personne, la Communauté de communes souhaite que soient mises à sa disposition des données statistiques détenues par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne.

Afin, de préciser les modalités de cette mise à disposition, une convention doit intervenir entre la CAF et la Communauté de communes de la Champagne picarde.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

> accepte la convention

> autorise Madame la Présidente à signer celle-ci

**2. PISCINE DE SISSONNE - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS**

Madame CHEVALIER présente le projet de délibération.

Monsieur SERIN fait observer que le dossier n'a pas été examiné par la Commission des Finances.

Madame CHEVALIER précise que le dossier est arrivé trop tardivement et qu'il sera tenu compte de cette remarque pour la prochaine fois.

**Objet : Piscine de Sissonne - autorisation de verser un fonds de concours pour 2009**

Vu l'article L 5114-16 du Code général des Collectivités Territoriales disposant que « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de communes et les communes membres après accords concordant exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » et prévoyant que « le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours »,

Considérant que la piscine de Sissonne est fréquentée en très grande majorité par les élèves et habitants du territoire de la Communauté de communes ; que dans cette mesure, la formation

obligatoire des scolaires à la natation est assurée sur le territoire et que l'accessibilité à ce service à la population est facilité pour les habitants du territoire,

Considérant qu'il s'agit d'un équipement au sens de l'article L 5114-16 du Code général des Collectivités territoriales, fréquenté presque exclusivement par des habitants du territoire et que le rayonnement de ce service concerne l'ensemble des communes du territoire ; que dans cette mesure cet équipement peut être considéré comme étant d'intérêt communautaire,

Considérant que la commune de Sissonne supporte seule le déficit de fonctionnement généré par l'activité de la piscine, alors même que cet équipement bénéficie aux habitants de l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de la Champagne picarde,

Considérant qu'un transfert intégral de la compétence « piscine » constituerait une charge trop importante pour la Communauté de communes qu'elle ne peut assumer dans son intégralité,

Considérant la possibilité offerte par l'article L 5114-16 du Code général des Collectivités territoriales de verser un fonds de concours pour le fonctionnement d'un équipement communal,

Considérant que le montant de la part financée par la commune, hors subventions, pour la piscine de Sissonne est de 179 513,26 € (fonctionnement + investissement) selon les données fournies pour l'année 2009 par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- > de verser en 2009 un fonds de concours à la commune de Sissonne pour aider au fonctionnement de sa piscine,
- > de fixer le montant de ce fonds à 2,50 € par habitant de la Communauté de communes, soit 50 000,00 €,
- > d'autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les documents relatifs au versement de ce fonds de concours.

## INFORMATIONS

Madame VAN DEN AVENNE présente le document ci-dessous (distribué en séance), relatif aux dossiers examinés par la Commission « Services » le 23 novembre et le Bureau le 24 novembre.

Arrivée de Monsieur LEBEE

# SERVICES A LA POPULATION

**INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE NOVEMBRE 2009**

**ET**

**PROJETS DE DELIBERATIONS POUR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DECEMBRE  
2009**

Les différents points évoqués ci-dessous ont été travaillés en commission « services » le 23 novembre dernier et au sein du bureau le 24 novembre dernier. Les membres de la commission et du bureau ont émis des avis favorables aux propositions suivantes :

**1. POINT SUR LES MULTI- ACCUEILS NOVEMBRE 2009**

Subventions CCCP	2008	2009	2010
<b>L'ENVOL (Marchais)</b>	32 500 € (8 mois)	55 000 € (soit 28%) /196 800 €	En attente d'éléments complémentaires
<b>TROTTI'NOUS (Guignicourt)</b>	25 000 € + 22 000 € Soit 47 000 €	76 000 € (soit 31 %) /247 150 €	

Les deux associations gestionnaires des multi-accueils se sont engagées à tenir une comptabilité analytique des dépenses et des recettes et à en transmettre un état détaillé trimestriel et, à reverser à la Communauté de Communes les fonds trop perçus si cela s'avérait nécessaire.

Pour sa part, la Communauté de communes devait effectuer le versement des subventions ainsi :

- 50% de la subvention au 1<sup>er</sup> semestre,
- 25% pour le troisième trimestre 2009,
- 25% pour le quatrième trimestre 2009 en janvier 2010 sur justificatifs des dépenses réelles.

**A ce jour**, nous n'avons effectué que le versement du 1<sup>er</sup> semestre car nous ne disposons pas de tous les éléments financiers pour verser la subvention du 3<sup>ème</sup> trimestre.

Le comité de pilotage « petite enfance » qui s'est déroulé le 25 septembre dernier annonce une montée en charge des taux d'occupation des deux structures atteignant 60 à 65%.

Pour le budget 2010, un temps de travail est encore nécessaire pour disposer de tous les éléments. Pour sa part, la CAF est en attente de données sur l'envol concernant la décision de subvention de l'armée.

Pour ne pas déséquilibrer les structures et dans l'attente de l'avenant de la CAF pour réintégrer les nouveaux éléments financiers 2009 - 2010, il est donc proposé de prévoir le versement de la subvention du 1<sup>er</sup> semestre 2010, sur la même base que celle de 2009 soit :

- 50% de 55 000€ pour l'Envol
- 50% de 76 000€ pour Trotti Nous.

**Au prochain conseil communautaire, vous serez amenés à délibérer sur la signature d'un avenant relatif au montant de l'avance à faire en 2010 pour les deux associations.**

## **2. DÉLOCALISATION DE LA PLATE-FORME PICARDIE EN LIGNE DE LIESSE**

Pour rappel : actuellement, la plate forme est située au 1<sup>er</sup> étage dans les bâtiments communaux ; la salle est grande mais, difficilement accessible pour les personnes à mobilité réduite dans la mesure où elle est située à l'étage.

Le 15 octobre dernier, la commune de Liesse nous informe que la municipalité souhaite disposer de la plate forme pour y installer un bureau pour la gendarmerie et nous propose d'accueillir la plate forme NTIC dans l'ancien office de tourisme.

Cette proposition de délocalisation n'est pas idéale pour le service (agencement de l'espace difficile pour mettre en place les animations et les formations, sécurité liée à la route, baies vitrées à sécuriser, risque de baisse des statistiques). Cependant, aucune autre solution ne semble possible.

**Au prochain conseil communautaire, vous serez amenés à délibérer sur la signature de la convention à intervenir avec la commune de Liesse pour l'utilisation de ce nouveau local.**

## **3. SAISON CULTURELLE : 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2010**

Un travail est engagé avec la Communauté de Communes du Chemin des Dames comme il est prévu dans le cadre du Pays du Grand laonnois. Une réunion avec l'élue référente du Chemin des dames s'est déroulée le lundi 23 novembre 2009 pour organiser le premier semestre culturel 2010. La programmation ci dessous a été proposée à la communauté de communes du Chemin des Dames ; ils choisiront au sein de leur commission les spectacles qu'ils souhaitent.

Chaque communauté va gérer sa propre régie, sa propre communication et son propre budget afin de simplifier les tâches administratives et conserver son identité. Cyrielle va organiser l'ensemble des actions sur les deux territoires (réservation des spectacles, des lieux, des transports).

Par ailleurs, la communauté de communes du chemin des Dames organise une opération lors de la fête de la musique à l'abbaye de Vauclair ; la commission et le bureau sont favorables à ce que nous y soyons associés.

### TOUT PUBLIC

SPECTACLE	COMPAGNIE	DATE	LIEUX	PUBLIC VISE	JAUGE	NATURE SPECTACLE	ESTIMATIONS
"Loupiote" Sous réserve de modification car spectacle déjà programmé par le Pays.	Fleur de Peau	28/02/2010	C.PICARDE	tout-petits	50/séance (2 séances)		3 500 €
"Laissez parler les p'tits papiers"	Paule Latorre	27/03/2010 et 28/03/2010	C.PICARDE et C.DES DAMES	ados, adultes	100/séance (2 séances)	conte	3 700 €
4 sous d'cirq ou le cirque des gueux	Le Cirque Baroque	25/04/2010	AMIENS	dès 8 ans	96 (2 bus)	cirque	3 500 €
"Penses Bêtes"	Théâtre Pom	Juin 2010	C.PICARDE et C.DES DAMES	dès 4 ans	100/séance (2 séances)	théâtre d'ombres	6 500 €
Musée du Louvre - expo "Au temps des Pharaons" avec conférencier		05/06/2010	PARIS	dès 8 ans	96 (2 bus)	musée	3 000 €
							<b>20 200 €</b>

### SCOLAIRES

"Le Chat malcommode et la demoiselle hirondelle"	La Lune Rousse	Sur 1 semaine	C.PICARDE et C.DES DAMES	maternelle et primaire	100/séance 3 séances/ jour sur 4 jours	conte musical	4 500 € + Transport à prévoir
--	----------------	------------------	--------------------------------	------------------------------	--	---------------	-------------------------------------

**Les membres de la commission et du bureau sont favorables aux propositions de spectacles ci-dessous en respectant le reste à charge prévu initialement d'environ 9 000 €.**

#### 4. MISE A DISPOSITION DES LOCAUX COMMUNAUX POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS ET POUR LE RAM

Chaque commune avait la possibilité de mettre en valeur l'utilisation de ces locaux dans le cadre des actions communautaires en complétant un document appelé « charges indirectes » joint au dossier de l'action communautaire dans le cadre du contrat enfance jeunesse de la CAF .

Jusqu'en 2006, la CAF indiquait au signataire du contrat, la communauté de communes le montant exact à reverser à chaque commune. Les actions 2007 ont été justifiées en 2008 et la CAF, avec le nouveau système de traitement ne peut plus détailler le montant attribué par action. C'est pourquoi, aucun reversement n'a été effectué auprès des communes nous mettant à disposition des locaux.

Une réunion avec les 5 communes qui accueillent les accueils de loisirs et les syndicats scolaires s'est déroulée le 26 octobre dernier pour effectuer un point sur les locaux et l'organisation communale et intercommunale.

Pour pallier à cette situation, la commission et le bureau propose de financer à hauteur de 50% les charges indirectes valorisées par les communes et syndicats scolaires pour les années 2007, 2008 et 2009. (voir tableau joint).

Activités	LIEUX	2007	Proposition de la Communauté de Communes 50%	2008	Proposition de la Communauté de Communes 50%	2009	Proposition de la Communauté de Communes 50%	Dès 2010
-----------	-------	------	---	------	---	------	---	----------

ALSH	SAINT ERME	338,19€	169,09€	573,07€	286,54€			A L'ETUDE
	SISSONNE	2218,52 €	1109,26€	2265,88€	1132,94€			
	GUIGNICOURT	409,63€	204,82€	578,08€	289,04€			
	PONTAVERT Syndicat scolaire Vallée des 2 cantons	1821,03 € 820€	910,51€ 410€	1845,00€ 1012,46€	922,50€ 506,23€			
	SYNDICAT MARCHAIS	/	/	/				
RAM	SISSONNE	0		0 45 $\frac{1}{2}$ journées d'activités				A L'ETUDE
	MENNEVILLE	1110,45€	555,22€	1362,40€ 40 $\frac{1}{2}$ journées d'activités (Soit 34€/ $\frac{1}{2}$ J)	681,20€			
TOTAUX		6717,8 2€	3358,90€	7636,89€	3818,45€			

Pour 2010, la commission va approfondir les dernières propositions évoquées avec les intéressés notamment en passant ses charges indirectes en charges directes afin de valoriser équitablement les lieux qui nous accueillent. Des propositions seront soumises ultérieurement et intégrées au budget 2010 ;

**Au prochain conseil communautaire, vous serez amenés à délibérer sur le montant des subventions attribuées aux communes et aux syndicats scolaires dans le cadre des mises à disposition de locaux pour assurer les services communautaires.**

## 5. CONDUITES ADDICTIVES

ANIMATIONS SUR LES CONDUITES A RISQUES ET ADDICTIVES			
Circonscription d'Hirson			
du 21 Octobre 2009			
Ecoles de	Classe	Date d'intervention	Nombres d'élèves
MONTAIGU	CE2 - CM1	Mardi 15 Décembre 2009 Après Midi	23 soit 13 CE2 et 10 CM1
MAUREGNY EN HAYE	CM1 - CM2	Vendredi 11 Décembre 2009 Après Midi	23 soit 4 CM1 et 19 CM2
SAINT ERME - RAMECOURT	CE2 - CM1- CM2	Vendredi 11 Décembre 2009 Matin	14 CE2, 14 CM1 et 16 CM2
LA SELVE	CM1 - CM2	Jeudi 3 Décembre 2009 Matin	24
SISSONNE	CM1	Jeudi 19 Novembre 2009 Matin	27
SAINT ERME - OUTRE	CE2 - CM1 - CM2	Lundi 16 Novembre 2009 Après Midi	8 CE2 , 7 CM1 et 4 CM2
LIESSE NOTRE DAME	CE2 - CM1 - CM2	Vendredi 27 Novembre 2009 Après Midi	11 CE2, 9 CM1, 8 CM2

Une réunion avec le C.H.A, l'Inspecteur de circonscription d'Hirson et les enseignants de ce secteur s'est déroulée le mercredi 21 Octobre 2009 à Sissonne.

Le budget prévisionnel a été accepté par le Conseil Régional le reste à charge pour la Communauté de Communes de la Champagne Picarde est de : 2000€ pour 2009 et de 6000€ pour 2010.

**Au prochain conseil communautaire, vous serez amenés à délibérer sur la signature de la convention à intervenir avec le CHA pour les participations 2009 et 2010.**

S'agissant des multi-accueils, Monsieur GAIGNE demande si un loyer est payé par la structure gestionnaire.

Madame VAN DEN AVENNE répond que les locaux sont mis à disposition gratuitement par les communes d'accueil.

S'agissant des plateformes informatiques, Monsieur GENTILHOMME demande si les locaux rue Croix Grand Père seront utilisés à cette fin.

Madame VAN DEN AVENNE répond par la négative. La plateforme de Liesse restera à Liesse.

S'agissant de la saison culturelle, Madame HALLIER et Monsieur BRILLOUET (délégués communautaires) et Madame VIENNE et Monsieur FRANCOIS (enseignants) font part de leur satisfaction quant à la qualité du spectacle qui a eu lieu la veille à Berry au Bac.

S'agissant des ALSH, Monsieur SAILLARD demande pourquoi figurent sur le tableau distribué, la commune de Pontavert et le Syndicat scolaire de Pontavert.

Madame VAN DEN AVENNE répond que jusqu'à 2008, la Communauté de communes utilisait des locaux mis à disposition par les deux collectivités. Depuis 2009, seuls les locaux mis à disposition par le syndicat scolaire de Pontavert sont utilisés.

Madame VAN DEN AVENNE invite ensuite les délégués communautaires à consulter le nouveau site internet (accès privé) et à faire parvenir à la Communauté de communes leurs observations éventuelles.

La mise en ligne officielle du site se fera courant décembre.

Madame VAN DEN AVENNE informe également le Conseil communautaire que tous les livres du fond documentaire sont couverts et qu'ils peuvent désormais être prêtés aux bibliothèques locales.

Madame CHEVALIER aborde ensuite le réaménagement des locaux de la Maison de la Champagne Picarde.

Il a été fait appel à un maître d'œuvre (Monsieur BRANCOURT à Mauregny en Haye) pour chiffrer les travaux à réaliser, tant au siège que rue Croix Grand Père.

Au vu de cette estimation, l'inscription d'un crédit sera proposée au prochain conseil communautaire, pour pouvoir engager la consultation des entreprises.

Madame CHEVALIER informe le Conseil communautaire que l'auto école de Saint Erme a demandé l'autorisation d'utiliser le parking situé devant le local sis rue croix Grand Père.

Une convention sera soumise au prochain Conseil communautaire. Le tarif proposé est de 100€/mois, payables d'avance semestriellement.

Madame CHEVALIER informe le Conseil communautaire que les locaux artisanaux de Liesse ont été loués à Monsieur FAUCON (Musée de l'Abeille), à compter du 1er janvier 2010.

S'agissant des locaux artisanaux de Sissonne, deux demandes de location ont été déposées.

Par contre, une cellule est toujours libre à Juvincourt.

Madame CHEVALIER informe le Conseil communautaire que la Commission Communication se réunira le 3 décembre, et que figure notamment à l'ordre du jour de celle-ci le passage du Tour de France. Il est demandé à toutes les bonnes volontés de se manifester auprès de celle-ci.

## COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES A MADAME LA PRESIDENTE ET AU BUREAU

En application de l'article 21-22-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente rend compte des décisions prises au cours de la période du 15 octobre à ce jour, en application de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire, ainsi qu'au Bureau.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LORAIN fait le compte rendu du fonctionnement du Conseil de Développement du Pays Laonnois pendant les années 2006-2008. Il regrette sa faible activité pendant cette période, sa seule mission ayant consisté à émettre un avis sur la programmation triennale du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie (FRAPP).

Il informe également le conseil communautaire de la désignation du nouveau Bureau :

- Président : Monsieur DE BUTTET
- Vice-Présidents : Messieurs HARDY et THUILLIER
- Secrétaires : Monsieur WOILLEZ et Madame BERNARD

et des nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil de Développement en formant le vœu que celui-ci devienne une véritable instance de réflexion et de conseil.

Madame CHEVALIER précise qu'elle a rencontré Monsieur DE BUTTET, Président du Conseil de Développement le 24 novembre, qui a formulé quelques propositions à ce sujet, notamment en ce qui concerne la tenue des réunions d'une commission à la Maison de la Champagne Picarde.

Monsieur GAIGNE demande comment Monsieur BRANCOURT a été retenu pour le chiffrage des travaux à la Maison de la Champagne Picarde.

Madame CHEVALIER répond qu'en raison du faible montant de la dépense, et de sa proximité, il a été contacté directement par Monsieur MARTIN.

Monsieur MARIVAL informe le Conseil communautaire qu'un appel à projets concernant les pôles d'excellence rurale a été lancé le 9 novembre et que les dossiers sont à déposer pour février 2010. Il demande de s'interroger sur l'opportunité de s'inscrire dans ce processus.

Madame CHEVALIER renouvelle ses félicitations aux communes d'Ebouleau et Gizy pour avoir été distinguées dans le cadre du palmarès 2009 des localités fleuries pour la région Picardie (respectivement 4 et 1 fleurs).

Monsieur RENARD informe le Conseil communautaire que s'agissant de l'éolien, le Conseil municipal de Nizy le Comte s'est à nouveau prononcé la semaine dernière, à la majorité, contre le projet en cours d'enquête publique dans la commune, ce qui confirme la délibération initiale par laquelle elle refusait d'être dans la Zone de Développement Eolien (ZDE).

Madame CHEVALIER rappelle que le dossier de mise en place d'éoliennes sur la commune de Nizy le Comte a été déposé par un particulier avant l'obligation de délimiter une zone de développement éolien.

Madame POURREAU fait part au Conseil communautaire de modifications concernant les modalités de ramassage des ordures ménagères pour la fin de l'année. Une information sera faite par le SIRTOM.

Monsieur LEBEE remercie le Conseil communautaire pour l'attribution du fonds de concours de 50 000€ pour le fonctionnement de la piscine de Sissonne et, rappelle que cet équipement bénéficie à l'ensemble des habitants de la Communauté.

Après intervention d'un membre du public concernant le financement du service de ramassage des ordures ménagères, Madame CHEVALIER lève la séance.

La Présidente,

Chantal CHEVALIER